



Séjours chasse « Chamois à l'approche dans le Jura » - Saison 2009/2010

Les populations de chamois, en pleine expansion démographique et géographique, colonisent progressivement l'ensemble du massif jurassien qui leur offre un biotope parfaitement adapté. Les trophées de ces animaux peuvent être remarquables, et notre département semble réserver un avenir prometteur à ce gibier d'exception.

Conformément au prélèvement qualitatif en vigueur, deux catégories d'animaux qui se décomposent de la manière suivante, peuvent vous être proposées:

- Adulte
- Jeune, c'est-à-dire chevreau, éterlou/éterle et tout animal dont la hauteur des cornes est inférieure ou égale à celle des oreilles.

Cette chasse se pratique dans le Jura de l'ouverture générale (mi-septembre) à la fermeture générale (fin janvier), tous les jours (sauf le mardi) avec l'accord du Président de la société de chasse concernée, ou si la couche de neige est supérieure à 10 cm.

Nous attirons votre attention sur le fait qu'il s'agit d'une chasse certes passionnante et riche en sensations mais néanmoins difficile, rustique et sportive, compte tenu principalement de la configuration du terrain parfois très escarpé, des conditions météorologiques, de la difficulté à trouver, approcher et identifier des animaux libres et sauvages dans un milieu sylvicole fermé et non aménagé, et enfin des aléas intrinsèques à la chasse en général.

C'est pourquoi, d'une part, aucun résultat ne peut vous être garanti dans ces conditions, et, d'autre part, cette pratique exige de posséder une bonne condition physique, un équipement adapté (notamment en termes d'optiques), et si possible des connaissances approfondies de ce mode de chasse et de ce gibier. Nous vous suggérons à ce titre de planifier le cas échéant un nombre de sorties suffisant pour augmenter vos chances de succès.

La prestation que nous vous proposons comprend la présentation du territoire, le nombre de sorties (illimité pour la saison en cours), la taxe d'abattage, la venaison et le trophée, quelle que soit sa valeur. Il est également possible d'être accompagné sur le terrain par un guide de chasse si vous le souhaitez.

Vous noterez de plus que seuls sont autorisés à pratiquer la chasse du chamois à l'approche, les chasseurs ayant participé aux journées de formation générale organisées à la diligence de la Fédération Départementale des Chasseurs du Jura.

Vous pourrez toutefois être dispensé de cette contrainte réglementaire si vous pouvez attester formellement d'une pratique confirmée de la chasse à l'approche dans un autre département, ou si vous êtes titulaire du Brevet Grand Gibier, ou enfin si vous êtes accompagné par un guide habilité par notre Fédération des Chasseurs.

Il est important de rappeler que notre Association tient à offrir des chasses de qualité sur des animaux véritablement sauvages et ne garantit aucun tableau.

Dans tous les cas, vous serez accueilli dès votre arrivée par le détenteur du droit de chasse concerné ou par un guide local, qui mettront tout en oeuvre pour vous offrir une prestation de grande qualité, dans une ambiance authentique et conviviale.

Attentifs à vous proposer une prestation complète qui vous libère de toute contrainte pratique, nous vous proposons de plus de prendre en charge la sélection et la réservation de l'hébergement et la restauration durant votre séjour, au plus près du territoire de chasse, et selon vos goûts et votre budget (en chambre et table d'hôtes, gîte ou hôtellerie traditionnelle).

Nous vous invitons à nous confirmer rapidement votre réservation le cas échéant (forte demande, réservations en cours, attributions limitées, contraintes calendaires et réglementaires).

Actéon Est France

3, Route d'Arinthod - 39240 MARIGNA SUR VALOUSE

Tél. : 03.84.35.70.11 Port. : 06.86.12.15.30 E-mail : est@association-acteon.fr Internet : www.association-acteon.fr

Siège social : Maison de La Nature et de La Faune Sauvage - Fédération Départementale des Chasseurs du Jura

N° SIRET : 484 970 744 00013 - Code APE : 913E

Association bénéficiant de l'agrément de tourisme ACTEON - 58, avenue du Général Leclerc - 92100 Boulogne-Billancourt - N° d'agrément AG 092 05 0002
Garant financier : CRCA Ile-de-France - 26, quai de La Rapée - 75596 Paris Compagnie d'assurance : Groupama Ile-de-France - 161, avenue Paul-Vaillant-